

Votre courtier en Assurances :

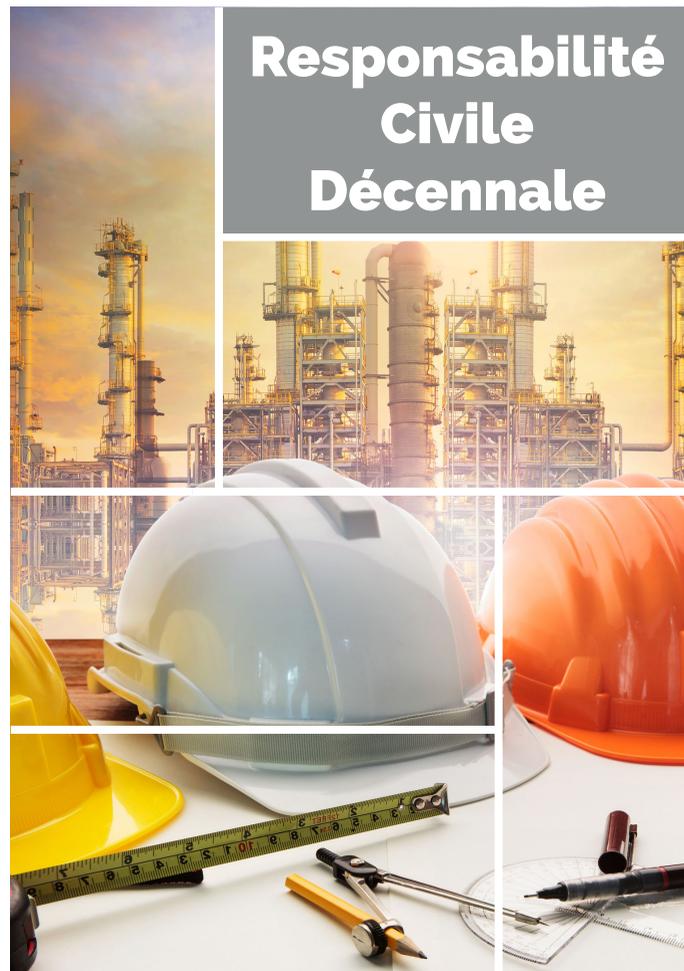


Demandez votre devis personnalisé !



SAGESSE

VOTRE COURTIER D'ASSURANCES



**L'assurance des professionnels
du bâtiment et des métiers de
la construction.**



SAGESSE

VOTRE COURTIER D'ASSURANCES

SAGESSE, marque du groupe Assurances Gestion Services. SAS de courtage en assurances à capital variable minimum de 1 020 000 Euros. Immatriculée à L'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurances sous le numéro : 07 000 197 (www.orias.fr) - RCS Toulouse : 340 973 775 - Siège social : 52 boulevard Gabriel Koenigs 31300 TOULOUSE - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) - Votre courtier exerce son activité en application des dispositions de l'article L 521-1 II b du Code des assurances. Réclamation : SAGESSE - Service Réclamation, 52 boulevard Gabriel Koenigs 31300 Toulouse - Médiation (seulement si échec de la réclamation) : Le Médiateur de l'Assurance, Pôle PLANETE CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

Votre courtier en assurances SAGESSE vous propose une sélection de garanties obligatoires et complémentaires pour assurer votre activité et vous proposer une solution d'assurance adaptée tant à vos besoins qu'à votre budget.

AVEC SAGESSE, SOYEZ ASSURÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ.



RC Décennale

- Y compris sur les deux années suivant la réception pour les équipements dissociables de l'ouvrage (Garantie bon fonctionnement)
- RC Professionnelle du sous-traitant
- Dommages matériels aux existants et dommages intermédiaires survenus après réception



► Profils assurés

Accessible en France Métropolitaine aux :

- Créateurs d'entreprises et entreprises sans antécédents gros-œuvre et second-œuvre ;
- Auto-entrepreneurs et entreprises en activité assurées ou non assurées* (*non assurées en « gros-œuvre » depuis 2 ans et en « second-œuvre » depuis 6 ans avec possibilité de reprise du passé) ;
- Entreprises réalisant jusqu'à 2M€ de CA
- Travaux pour clientèle de particuliers et de professionnels ;
- 100% réalisateurs et activités sous-traitées jusqu'à 30% ;
- Solutions pour les entreprises sinistrées, résiliées non-paiement et sans assurance.

► Garanties

RC Générale de l'entreprise

- RC Exploitation au cours de l'exploitation ou de l'exécution des travaux
- RC après livraison / réception
- RC consécutives aux dommages subis ou commis par les préposés

Garantie sur les biens confiés faisant l'objet de la prestation et les activités annexes

Les + SAGESSE**

- + Excellent rapport qualité/prix
- + Accompagnement sur-mesure et de proximité
- + De nombreuses activités acceptées et jusqu'à 8 activités couvertes
- + Un cadre de souscription étendu (sans antécédents ou assureurs défaillants, non-paiement...)
- + Reprise du passé en cas d'absence d'assurance
- + Protection Juridique incluse avec recouvrement des factures impayées
- + RC Décennale étendue aux ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance décennale au cas où les dommages compromettraient la solidité de l'ouvrage.

*** Selon assureur sélectionné par votre courtier*